



Politique d'écoresponsabilité

Adoptée le 19 juin 2026

Table des matières

1	CONTEXTE.....	3
2	DÉFINITIONS	3
3	PRINCIPES DIRECTEURS	4
3.1	Collaboration	4
3.2	Ouverture	4
3.3	Engagement.....	4
4	CHAMPS D'APPLICATION	5
5	ORIENTATIONS	5
5.1	Réduire l'empreinte de leurs activités en adoptant des pratiques écoresponsables	5
5.2	Orienter l'écosystème des Voyagements vers l'intégration de l'écoresponsabilité	5
5.3	Intégrer l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et le respect des territoires aux pratiques organisationnelles et aux relations professionnelles.....	6
6	STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ	6
7	SUIVI ET REDDITION DE COMPTE	6
8	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
	ANNEXE - Abrégé du plan d'action	8

1 CONTEXTE

Les Voyagements est un organisme à but non lucratif dédié au développement de la diffusion et au rayonnement des œuvres dramaturgiques actuelles.

En tant que moteur de développement pour le théâtre de création, les Voyagements souhaite contribuer positivement au milieu culturel et favoriser le développement d'un écosystème artistique durable. Les Voyagements se dotent d'une politique d'écoresponsabilité pour mettre de l'avant leurs valeurs en lien avec l'écoresponsabilité et encourager le partage de ressources entre leurs membres et l'ensemble des acteurs du milieu théâtral.

Ayant conscience des impacts environnementaux liés à leurs activités, les Voyagements misent sur l'intégration de pratiques durables à travers leur appui, dans la continuité de leur soutien à la circulation des œuvres dramaturgiques et le développement de publics en théâtre de création. Par des initiatives mises en place à l'interne, les Voyagements entendent jouer un rôle de modèle auprès de leur réseau aux bénéfices de pratiques plus écoresponsables, sans imposer de cadre formel à leurs membres. Un plan d'action accompagne cette politique et vise à concrétiser les engagements pris en matière d'écoresponsabilité. Il permettra de mettre en œuvre des initiatives spécifiques destinées à minimiser l'impact environnemental de leurs activités tout en optimisant leurs retombées positives.

2 DÉFINITIONS

Pour les Voyagements, l'« **écoresponsabilité** » signifie le fait d'adopter des comportements et de mettre en œuvre des actions qui visent à réduire l'impact environnemental et à augmenter les retombées sociales positives des activités de l'organisme.

Le terme « **approvisionnement responsable** » signifie un mode d'approvisionnement qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

Le terme « **membre** » mentionné dans cette politique renvoie aux organismes et professionnel-le-s du théâtre de création ayant adhéré aux Voyagements. Il comprend plus précisément des diffuseurs, des compagnies de théâtre de création, des réseaux de diffusion, des associations, des artistes et autres organismes culturels.

3 PRINCIPES DIRECTEURS

Les trois principes directeurs qui sous-tendent cette politique d'écoresponsabilité s'inscrivent dans la continuité des valeurs des Voyagements.

3.1 Collaboration

Les Voyagements croient que la transition vers des pratiques plus écoresponsables repose sur la force du collectif. L'organisme privilégie une approche collaborative fondée sur la concertation, le partage d'expertise et la mise en commun des connaissances avec ses membres et ses autres parties prenantes.

Cette collaboration se traduit par une volonté de s'inspirer des meilleures pratiques développées au sein du réseau, tout en favorisant le partage d'expertises et des initiatives porteuses en matière d'écoresponsabilité. En encourageant les échanges et l'apprentissage mutuel, les Voyagements contribuent au développement d'une intelligence collective qui favorise l'adoption de pratiques plus durables à l'échelle de leur écosystème.

3.2 Ouverture

Les Voyagements accordent une importance particulière à l'ouverture, à la transparence et au partage des connaissances dans la mise en œuvre de leur démarche écoresponsable. L'organisme souhaite mettre à la disposition de ses membres ses propres outils, notamment sa politique et son plan d'action, tout en les orientant vers les ressources et les initiatives déjà existantes.

Cette approche favorise la circulation de l'information, la mutualisation des savoirs, la reconnaissance de la richesse de la diversité des pratiques, des voix et des parcours, ainsi que le dialogue continu avec les membres. En communiquant ses objectifs, les actions entreprises et les résultats obtenus, les Voyagements souhaitent encourager la participation active de leur réseau, renforcer les liens de confiance qui soutiennent l'action collective et contribuer à un milieu plus inclusif, respectueux et collaboratif.

3.3 Engagement

Les Voyagements s'engagent à contribuer au développement durable du théâtre de création, de sa diffusion et de ses publics. Cette volonté se traduit par l'intégration progressive des considérations environnementales, sociales et économiques dans l'ensemble de leurs pratiques et de leurs décisions.

L'organisme place la réduction de son empreinte environnementale au cœur de sa démarche et reconnaît que la pérennité de la circulation du théâtre de création dépend de la capacité du milieu à adopter des pratiques responsables et durables. Par son accompagnement, ses actions et son expertise, les Voyagements souhaitent contribuer à la vitalité, au rayonnement et à la pérennité du théâtre de création.

4 CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique englobe l'ensemble des activités des Voyagements. Les parties concernées par cette démarche incluent l'équipe permanente, le conseil d'administration, les contractuels et les stagiaires. Elles ont toutes un rôle actif à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés.

Les parties associées à cette politique, telles que les membres, les partenaires et les fournisseurs, sont encouragées à apporter leur soutien à l'initiative des Voyagements. Elles sont également invitées à mettre en œuvre des actions alignées avec les principes énoncés dans cette politique, contribuant ainsi collectivement à sa concrétisation.

5 ORIENTATIONS

Pour être en phase avec les missions et les valeurs des Voyagements ainsi que les principes à la base de cette politique, les orientations suivantes guideront les actions de l'organisation :

Orientation 1 : Réduire l'empreinte environnementale de leurs activités en adoptant des pratiques écoresponsables

Orientation 2 : Orienter l'écosystème des Voyagements vers l'intégration de l'écoresponsabilité dans leurs pratiques

Orientation 3 : Intégrer l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et le respect des territoires aux pratiques organisationnelles et aux relations professionnelles

Ces orientations se traduisent par des pistes d'action qui servent de guide et peuvent être adaptées selon l'évolution des besoins, des ressources et des priorités de l'organisation.

5.1 Réduire l'empreinte environnementale de leurs activités en adoptant des pratiques écoresponsables

La réduction de l'impact environnemental des activités des Voyagements se concentre principalement sur le volet du transport et de l'approvisionnement responsable sans oublier de cibler le quotidien de membres de l'équipe. Ce pilier se déploie en 3 axes :

5.1.1 Optimiser les déplacements et limiter l'impact environnemental du transport

5.1.2 Favoriser un approvisionnement responsable pour les achats de l'organisation

5.1.3 Adopter des pratiques écoresponsables dans le quotidien de l'équipe

5.2 Orienter l'écosystème des Voyagements vers l'intégration de l'écoresponsabilité dans leurs pratiques

Les Voyagements souhaitent favoriser la collaboration et miser sur le partage de connaissances avec les différents acteurs de son secteur pour une meilleure intégration de l'écoresponsabilité à leurs pratiques. Ce pilier se déploie en 3 axes :

- 5.2.1 Encourager les acteurs de la discipline à l'adoption de pratiques durables dans le cadre de leurs activités
- 5.2.2 Collaborer avec leurs membres pour mutualiser des ressources et des outils visant à améliorer leurs performances écoresponsables
- 5.2.3 Partager les réussites et valoriser les initiatives écoresponsables de leurs membres

5.3 Intégrer l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et le respect des territoires aux pratiques organisationnelles et aux relations professionnelles

- 5.3.1 Encourager et Soutenir la diversité des voix et des parcours dans la circulation et le développement du théâtre de création
- 5.3.2 Agir de manière éthique et responsable dans les collaborations et les choix de partenariats des Voyagements
- 5.3.3 S'engager dans une démarche d'apprentissage continue afin de mieux comprendre les réalités des communautés marginalisées

6 STRUCTURE ET RESPONSABILITÉ

L'application de la politique relève de la direction générale. Elle a la responsabilité de :

- S'assurer que chaque décision opérationnelle ou logistique prises par les Voyagements respectent les orientations définies dans cette politique.
- Suivre l'avancement des initiatives et veiller à la réalisation des engagements de la politique.
- Rendre des comptes périodiquement aux membres des résultats de l'application de la politique.
- Effectuer une veille stratégique sur les bonnes pratiques en matière d'écoresponsabilité.

L'ensemble de l'équipe des Voyagements joue également un rôle central dans la mise en œuvre de la politique. Elle contribue à :

- Réviser annuellement le plan d'action pour l'ajuster aux évolutions et aux nouveaux défis.
- Appliquer les principes d'écoresponsabilité et faciliter la mise en œuvre des actions.
- Communiquer périodiquement les constats et les progrès du plan d'action aux parties prenantes.

7 SUIVI ET REDDITION DE COMPTE

La présente politique fera l'objet d'une révision par la direction générale et par l'appui de l'équipe interne tous les cinq (5) ans. Cette mise à jour devra être adoptée par le Conseil d'administration des Voyagements.

8 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique a été adoptée par le Conseil d'administration, le 19 juin 2026 , avec application immédiate.



Hubert Côté, directeur général, Les Voyagements – Théâtre de création en tournée

Date : 19 juin 2026

ANNEXE - Abrégé du plan d'action

Orientation / Axe	Actions principales et sous-actions
ORIENTATION 1 : Réduire l'empreinte environnementale des activités des Voyagements en adoptant des pratiques écoresponsables	
Axe 1.1 Optimiser les déplacements et limiter l'impact environnemental du transport	<p>1.1.1 Proposer une plateforme de covoiturage ou une solution de covoiturage aux membres lors des événements et des rencontres</p> <p>1.1.2 Inciter les employé·e·s à se déplacer au travail en transport en commun ou actif.</p> <p>1.1.3 Privilégier la location de véhicule électrique en cas de nécessité d'utiliser une voiture louée</p> <p>1.1.4 Mobiliser des ressources humaines locales pour la tenue (ou l'animation) des activités de l'organisme sur le territoire</p>
Axe 1.2 Favoriser un approvisionnement responsable pour les achats de l'organisation	<p>1.2.1 Lister les fournisseurs actuels de produits et services et détailler les raisons de ces choix</p> <p>1.2.2 Encadrer l'approvisionnement pour faciliter les achats selon des critères d'écoresponsabilité</p> <p>1.2.3 Réduire les impressions et favoriser les documents numériques</p>
Axe 1.3 Adopter des pratiques écoresponsables dans le quotidien de l'équipe	<p>1.3.1 Mettre en place des mesures de sobriété numérique : recyclage des équipements, réparation avant remplacement, réduction des courriels et pièces jointes, ménage annuel des fichiers et extinction des équipements hors des heures de travail.</p> <p>1.3.2 Organiser les événements à l'interne en prenant en compte des critères environnementaux définis à l'avance : accessibilité en transport collectif, options végétariennes et véganes, formule buffet, station de tri et promotion de la mobilité durable.</p> <p>1.3.3 Installer des bacs de recyclage dans toutes les zones communes du bureau.</p> <p>1.3.4 Encourager l'utilisation de gourdes ou tasses réutilisables lors des rencontres en communiquant en amont.</p> <p>1.3.5 Redistribuer les surplus des repas aux équipes ou à des organismes lors des événements organisés</p> <p>1.3.6 Prioriser la mutualisation des espaces et du matériel de bureau avec Réseau Scènes, organisme colocationnaire</p>

ORIENTATION 2 : Orienter l'écosystème des Voyagements vers l'intégration de l'écoresponsabilité dans leurs pratiques	
<p>Axe 2.1 Sensibiliser et encourager les acteurs de la discipline à l'adoption de pratiques durables</p>	<p>2.1.1 Transmettre systématiquement aux nouveaux membres les engagements écoresponsables des Voyagements.</p> <p>2.1.2 Intégrer une ou deux questions simples liées aux pratiques écoresponsables dans les formulaires ou bilans existants.</p> <p>2.1.3 Partager aux membres les opportunités de formation en écoresponsabilité et en écoconception qui pourraient les intéresser.</p> <p>2.1.4 Intégrer la politique d'écoresponsabilité aux documents à consulter lors de l'entrée en poste d'un-e nouve-lle-au employé-e.</p>
<p>Axe 2.2 Collaborer avec ses membres pour mutualiser des ressources et des outils</p>	<p>2.2.1 Intégrer une section « Écoresponsabilité » au site web et l'actualiser régulièrement.</p> <p>2.2.2 Identifier des opportunités de mutualisation des événements et équipements pour les rencontres de concertation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un calendrier mutualisé avec d'autres réseaux. • Mettre en relation les membres qui pourraient se coordonner.
<p>Axe 2.3 Partager les réussites et valoriser les initiatives écoresponsables</p>	<p>2.3.1 Partager les pratiques innovantes et exemplaires des membres et les occasions de formations professionnelles en écoresponsabilité dans nos communications ou lors d'événements professionnels.</p> <p>2.3.2 Créer une liste à l'interne des bonnes initiatives écoresponsables et les partager aux membres lorsqu'ils contactent les Voyagements à ce sujet.</p>

ORIENTATION 3 : Intégrer l'équité, l'inclusion, l'accessibilité et le respect des territoires aux pratiques organisationnelles et aux relations professionnelles	
Axe 3.1 Soutenir la diversité des voix et des parcours dans la diffusion du théâtre de création	3.1.1 Adopter un langage inclusif dans les communications (écriture inclusive, écriture épiciène, écriture lisible par les personnes dyslexiques, niveau de langage accessible pour les personnes étrangères...).
	3.1.2 Intégrer un point sur l'ÉDI dans les rencontres de concertation entourant la programmation avec les membres pour aborder la diversité des voix et des pratiques artistiques issus de différentes communautés
	3.1.3 Assurer une accessibilité du Répertoire des œuvres issues d'artistes et de compagnies de la diversité.
	3.1.4 Partager les pratiques ou des outils inspirants et exemplaires en matière d'accessibilité pour des publics diversifiés (ex : aînés, étudiants, neurodiversité, immigrants).
	3.1.5 Offrir des mesures favorisant l'accès (adhésions ou événements gratuits, rabais, etc.).
	3.1.6 Embaucher des personnes issues des minorités visibles et autochtones.
	3.1.7 Offrir des conditions et des lieux de travail beaux et sécuritaires qui permettent de maintenir la santé de tous en aménageant les espaces de travail pour qu'ils soient inclusifs et attrayants (plantes, lumières, mobilier ergonomique).
	3.1.8 Assurer la conformité du site web aux normes d'accessibilité numérique.
Axe 3.2 Agir de manière éthique et responsable dans les collaborations et les choix de partenariats des Voyagements	3.2.1 Privilégier des collaborations respectueuses des réalités territoriales et culturelles, en intégrant les contextes locaux dans la conception des projets et en mobilisant des personnes ayant une connaissance des enjeux du territoire.
	3.2.2 Intégrer la notion de respect et de relations de travail transparentes et respectueuses dans le bilan de fin de saison des membres et améliorer les pratiques au besoin.
Axe 3.3 S'engager dans une démarche d'apprentissage continue afin de mieux comprendre les réalités des communautés marginalisées	3.3.1 Assurer une veille (continue) sur les bonnes pratiques en matière d'inclusion et d'équité.
	3.3.2 Former l'ensemble de l'équipe aux biais inconscients et aux pratiques inclusives.